

Parc national de Port Cros

Orientation 3.4 Soutenir la filière de la pêche professionnelle artisanale viable et durable

La pêche professionnelle* artisanale est aujourd'hui fortement concurrencée sur l'espace et les ressources, notamment par le développement des loisirs nautiques et du tourisme.

Au-delà de sa fonction économique et sociale et au regard de son intérêt patrimonial, cette activité mérite d'être soutenue. Une attention particulière sera portée au maintien d'une gestion équilibrée de la ressource, comme le déterminant de la pérennité d'une filière économiquement viable et dynamique et à la qualification et la valorisation des pratiques et des produits qui lui sont associés.

** Le préfet de région est l'animateur et le coordinateur de l'action des services de l'Etat sur la filière de la pêche professionnelle.*

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.4.8 Développer le pescatourisme.	<ul style="list-style-type: none">• Appui technique aux porteurs de projets et mise en valeur des actions	<ul style="list-style-type: none">• Promotion	<ul style="list-style-type: none">• CDP, prudhomies• OT/ADT• Intercommunalités, CG83CR PACA• IPFM
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4788

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 20:11